

ACCUEILLIR LES PERSONNES AVEC UN TROUBLE DU NEURODÉVELOPPEMENT AU CINÉMA

GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES EXPLOITANTS DE SALLES
À L'OCCASION DE LA SORTIE DU FILM

PLUS FORT QUE MOI

UN FILM DE KIRK JONES

LE 1^{er} AVRIL AU CINÉMA

Certains spectateurs peuvent produire des sons ou mouvements involontaires pendant une séance. Ce guide propose des repères simples pour accueillir tous les publics dans les meilleures conditions.



CITIZEN 7
TANDEM™



SOMMAIRE :

1. POURQUOI CE GUIDE ?
2. COMPRENDRE LE SYNDROME DE GILLES DE LA TOURETTE
3. LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT - *INTERVIEW DU DR A. HARTMANN*
4. PENDANT UNE SÉANCE
5. METTRE EN PLACE UNE SÉANCE INCLUSIVE
6. RESSOURCES ET CONTACTS
7. INFORMATION AUX SPECTATEURS (PAGE À AFFICHER)

POURQUOI CE GUIDE ?

LE CINÉMA, UN LIEU ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

À l'occasion de la sortie du film *Plus fort que moi*, consacré au parcours d'un homme vivant avec le syndrome de Gilles de la Tourette, ce document propose quelques repères pour mieux comprendre les **troubles du neurodéveloppement (TND)** et faciliter l'accueil des spectateurs concernés dans les salles de cinéma.

Dans un lieu collectif comme le cinéma, certains comportements peuvent surprendre lorsqu'ils ne sont pas connus. Pourtant, ils sont toujours **involontaires et liés au fonctionnement neurologique de la personne**.

L'objectif de ce guide est simple :

- donner des clés de compréhension
- proposer des conseils pratiques pour les équipes
- favoriser un accueil bienveillant des spectateurs concernés

Ce Guide a été imaginé avec le soutien d'associations et d'experts. Nous vous invitons à consulter en complément le Guide "[Une culture accessible à tous](#)" fruit d'une collaboration interministérielle entre le ministère de la Culture et la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement

Les troubles du neurodéveloppement (TND)

Les TND regroupent notamment :

- syndrome de Gilles de la Tourette
- autisme
- trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)
- trouble du développement intellectuel
- les troubles du langage et des apprentissages.

Ils concernent **plusieurs millions de personnes en France**.

COMPRENDRE LE SYNDROME DE GILLES DE LA TOURETTE

Le **syndrome de Gilles de la Tourette** est un **trouble neurologique** qui provoque des **tics involontaires**.

Ces tics peuvent être :

Moteurs

- cligner des yeux
- grimacer
- hausser les épaules
- mouvements brusques

Vocaux

- raclements de gorge
- toussotements, reniflements
- sons involontaires
- mots ou cris

Seulement 5 à 10 % des personnes présentent des tics verbaux grossiers. C'est ce qu'on appelle la "coprolalie".

CITIZEN 7
TANDEM™

PLUS FORT QUE MOI
UN FILM DE KIRK JONES

LE 1^{er} AVRIL AU CINÉMA

LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Les **TND** peuvent se manifester de différentes manières.

Dans un lieu collectif comme le cinéma, **certaines particularités** peuvent apparaître :

- mouvements corporels répétés
- réactions émotionnelles fortes
- besoin de se lever ou se déplacer
- difficultés à rester silencieux longtemps
- sensibilité au bruit ou à la lumière.

Ces comportements ne sont **pas intentionnels**. Ils peuvent être liés à :

- l'**autisme**
- le **TDAH**
- les **troubles sensoriels**
- le **syndrome de Gilles de la Tourette**.

Interview avec le **Dr. Andreas Hartmann**

Neurologue, coordinateur du centre de référence Syndrome de Gilles de la Tourette, à l'hôpital Pitié-Salpêtrière

Que vous semble montrer le film du syndrome de Gilles de la Tourette ? Pourquoi faut-il en parler ?

Le film montre une forme du syndrome particulièrement visible, qui correspond à certaines situations mais ne reflète pas la majorité des cas. Le syndrome de Gilles de la Tourette est en réalité beaucoup plus répandu et souvent beaucoup plus discret qu'on ne l'imagine. La grande majorité des patients présente des formes légères, qu'ils parviennent à atténuer en public. Ce que l'on voit le plus souvent à la télévision, notamment la coprolalie, ne concerne qu'une petite minorité de patients. Dans la plupart des cas, les tics sont beaucoup plus discrets : raclements de gorge, clignements d'yeux ou petits mouvements que l'on remarque à peine.

Quel est le préjugé le plus fréquent sur le SGT ?

L'assimilation du SGT à la coprolalie, c'est-à-dire aux insultes et aux gros mots involontaires, contribue à un préjugé sur la violence des patients. Cette image colle au syndrome depuis des décennies, mais elle ne concerne qu'une minorité de patients. C'est le même mécanisme que d'associer la schizophrénie à la violence : c'est faux, caricatural, et potentiellement dommageable pour les personnes concernées.

Le nom du syndrome de Gilles de la Tourette est parfois discuté. Pourquoi cette question revient-elle aujourd'hui ?

La question se pose. Les personnes qui ont grandi avec y sont souvent attachées, en revanche, les parents d'enfants nouvellement diagnostiqués aimeraient souvent une appellation moins chargée symboliquement et en termes de préjugés. Les deux positions sont légitimes.

Pourquoi une salle de cinéma est-elle un environnement particulièrement délicat pour une personne atteinte du SGT ?

Le cinéma, c'est un espace où le silence est une norme sociale forte, comme à la bibliothèque. Or, les tics vocaux, même les plus classiques, peuvent attirer l'attention et mettre mal à l'aise. Pour les personnes ayant des tics sévères, la crainte du regard des autres est réelle. Surtout que les tics s'expriment davantage dans un contexte de relâchement, ce qui correspond souvent au moment où l'on va au cinéma.

Quels aménagements recommandez-vous aux salles de cinéma ?

Je déconseille les séances séparées pour les personnes atteintes du SGT : elles stigmatisent plus qu'elles n'incluent. Ce qui fonctionne vraiment, c'est de prévenir l'ensemble du public en début de séance. Une simple annonce indiquant que des personnes dans la salle peuvent émettre des bruits involontaires constitue une démarche plus inclusive.

Et du côté du public, quelle est la meilleure réaction ?

Ne rien faire. L'indifférence bienveillante est la meilleure réponse. Ne pas se retourner, ne pas chuchoter, ne pas interpeller la personne. Toute intervention, même bien intentionnée, aggrave la situation et renforce la honte que peut ressentir la personne concernée.

Que souhaiteriez-vous voir changer à l'échelle de la société ?

Un plan Tourette, comme il existe un plan Autisme. Le SGT n'est plus reconnu comme maladie rare depuis 2023, mais les prises en charge restent insuffisantes et peu coordonnées. Il faudrait davantage de campagnes d'information pour que les gens consultent, se fassent diagnostiquer, et cessent de minimiser ce qu'ils vivent.

CITIZEN 7

TANDEM™

PLUS FORT QUE MOI

UN FILM DE KIRK JONES

LE 1er AVRIL AU CINÉMA

PENDANT LA SÉANCE

Extraits du guide « Une culture accessible à toutes et tous »

fruit d'une collaboration interministérielle entre le ministère de la Culture et la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement.

“L'accès à la culture est un droit humain fondamental dont nul ne doit être privé, quelle que soit sa situation sociale ou géographique, quel que soit son état de santé physique ou mental.”

“Faciliter l'accès à l'offre culturelle pour les personnes avec TND est un devoir. C'est aussi une démarche d'ouverture qui contribue à l'inclusion de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.”

“L'accès aux lieux et aux objets de culture, sous toutes leurs formes – cinéma, théâtre, opéra, musées, expositions, festivals, concerts, bibliothèques – est un droit fondamental reconnu par de nombreux textes nationaux et internationaux. C'est un pilier de notre société et un vecteur essentiel de cohésion sociale.”

Ce que vous pouvez observer pendant une projection

Dans une salle de cinéma, certaines personnes concernées par un **trouble du neurodéveloppement** peuvent :

- produire des sons involontaires
- répéter certains mots
- bouger ou se lever régulièrement
- rire ou crier de manière soudaine
- avoir besoin de sortir et revenir dans la salle.

Ces comportements sont **involontaires** et ne traduisent **pas un manque de respect** envers les autres spectateurs.

Dans la plupart des cas, les **personnes concernées sont très conscientes de la gêne possible et peuvent elles-mêmes ressentir du stress ou de la gêne.**

Un **climat calme et bienveillant** permet généralement de réduire ces tensions.

PROPOSER UNE SÉANCE INCLUSIVE

Dans le cadre de la sortie du film *Plus fort que moi*, certaines salles peuvent proposer des **séances inclusives**, ouvertes à tous les publics avec information aux spectateurs.

Ces séances reposent sur quelques principes simples permettant d'accueillir plus facilement les personnes concernées par des troubles du neurodéveloppement.

Les principes d'une séance inclusive

- tolérer certains sons ou mouvements involontaires
- permettre aux spectateurs d'entrer et sortir librement
- privilégier des places proches des sorties
- informer les équipes et le public en amont
- favoriser un climat calme et bienveillant.

Ces aménagements simples permettent de rendre la séance **plus accessible pour certaines personnes**, tout en restant confortable pour l'ensemble des spectateurs.

- Une information claire permet souvent d'éviter les incompréhensions.
- Les séances inclusives peuvent être annoncées sur le site ou dans la programmation du cinéma.

RESSOURCES ET CONTACTS

Pour aller plus loin:

Associations :



Ressources & médias :



Culture et handicap



Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : Autisme, Dys, Tdah, Tdi

Rendez-vous sur :

<https://tandemfilms.fr/film/plus-fort-que-moi>

<https://www.iswearfilm.com/synopsis/>

<https://www.culture.gouv.fr/thematiques/developpement-culturel/culture-et-handicap/guide-une-culture-accessible-a-toutes-et-tous>

CITIZEN 7

TANDEM™

PLUS FORT QUE MOI

UN FILM DE KIRK JONES

LE 1er AVRIL AU CINÉMA

INFORMATION AUX SPECTATEURS

Cinéma inclusif

Dans le cadre de la programmation du film *Plus fort que moi*, certaines personnes dans la salle peuvent être concernées par des **troubles du neurodéveloppement** (autisme, TDAH, syndrome de Gilles de la Tourette...).

Ces troubles peuvent entraîner :

- des mouvements involontaires
- des sons ou paroles involontaires (raclement de gorge, toussotements, mots ou cris)
- des besoins de se lever ou de sortir de la salle.

Ces comportements ne sont pas volontaires.

Merci de votre compréhension et de votre bienveillance afin que chacun puisse vivre pleinement l'expérience du cinéma.

